

Donnez des **délégations**  
à vos **collaborateurs**  
et ouvrez leur l'accès  
aux **services de la profession**



Pour permettre à **vos collaborateurs**  
d'accéder aux ressources  
et aux solutions de l'ordre  
vous devez leur octroyer une **délégation**

Ainsi, lorsqu'ils se connecteront  
avec leur **Comptexpert**,  
leur **qualité de collaborateur** sera reconnue  
et ils bénéficieront des droits  
que vous leur aurez octroyé.



# 1 Pourquoi donner des délégations ?

Avec les délégations vous allez

## Permettre

à vos collaborateurs de s'inscrire à des évènements ou de bénéficier d'un tarif préférentiel au Congrès



## Partager

à vos collaborateurs les abonnements et adhésions du cabinet (Club fiscal, Club social, Infodoc-experts, RFC,...)



## Donner

à vos collaborateurs l'accès à l'environnement de l'Ordre (Site internet notamment)



## Faciliter

à vos collaborateurs l'utilisation des solutions digitales au sein du cabinet (Autodiagnostic, Image PME)



## 2 Comment octroyer des délégations ?

**Se connecter**  
sur expert-comptable.fr  
au site privé de l'Ordre  
avec Comptexpert



**Sélectionner**  
« Mes délégations »  
puis « Créer/Ajouter »  
des délégations

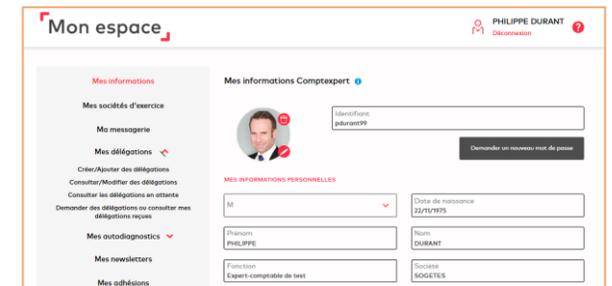
1

2

3



**Accéder**  
à « Mon espace »  
sur le site privé  
de l'Ordre



## 2 Comment octroyer des délégations ?

**Ajout de délégation** ⓘ

Pour déléguer des droits d'accès standards aux sites de l'Ordre à un de vos collaborateurs, veuillez choisir ci-dessous l'expert-comptable concerné.

SOGETES - PARIS - 445.236.✓

- Veuillez choisir un cabinet -  
SOGETES - PARIS - 445.236.112.00025

Suivant

**Saisir**  
l'adresse email  
du collaborateur concerné  
ou importer une liste  
d'adresses emails

**3. Sélection des droits**

Tout sélectionner

Collaborateur du Cabinet ⓘ  
expire le 19/03/2025 📅

Droit administratif ⓘ

En charge des délégations ⓘ

Hubemploi ⓘ

Site de l'ordre ⓘ

Bibliordre ⓘ

4

**Confirmer**  
le cabinet dans lequel  
le collaborateur  
est salarié

5

**1. Création de votre liste de collaborateurs**

Courriel  
mail@mail.org

Ajouter à la liste

importer un fichier Parcourir...

6

**Sélectionner**  
les droits à attribuer  
et la durée du droit  
(un an par défaut)  
pour chaque  
collaborateur

## 2 Comment octroyer des délégations ?

Le collaborateur est notifié de la délégation donnée

Si votre collaborateur ne dispose pas d'un **comptexpert**

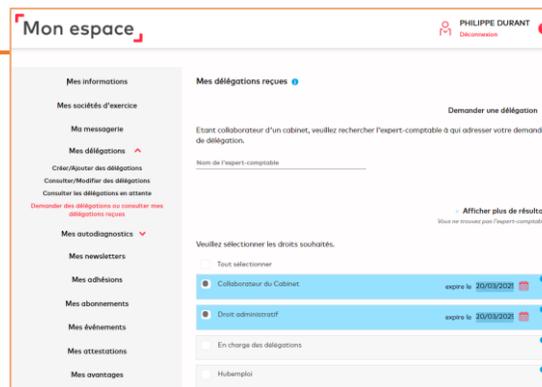
Il doit en créer un avec le **profil collaborateur** et avec la **même adresse mail** que celle indiquée lors de l'attribution de la délégation

La délégation lui sera automatiquement attribuée suite à la création de son compte



Si votre collaborateur a déjà un **comptexpert**

La délégation lui sera automatiquement attribuée  
Aucune démarche n'est à accomplir



# 3 Comment gérer les délégations ?

Il convient de vous connecter sur à Mon espace sur le site privé de l'Ordre

**Consulter**  
les délégations  
données ou  
demandées

Mes informations  
Mes sociétés d'exercice  
Ma messagerie  
Mes délégations ^  
Créer/Ajouter des délégations  
Consulter/Modifier des délégations  
Consulter les délégations en attente  
Demander des délégations ou consulter mes délégations reçues

Mes délégations en attente ⓘ

En attente de validation v

Patricia DURANT (patricia.durant@cs.experts-comptables.org)  
SOGETES - PARIS - 448.512.689-00054

Droit administratif ⓘ expire le 13/03/2025 📅

En charge des délégations ⓘ expire le 13/03/2025 📅

**Renouveler**  
les délégations  
arrivant  
à échéance

Demander une délégation ^

Etant collaborateur d'un cabinet, veuillez rechercher l'expert-comptable à qui adresser votre demande de délégation.

Nom de l'expert-comptable \_\_\_\_\_

Tout sélectionner

Collaborateur sans droit ⓘ

Droit administratif ⓘ

**Valider**  
les délégations  
demandées par le  
collaborateur

Droit administratif ⓘ expire le 13/03/2025 📅

En charge des délégations ⓘ expire le 13/03/2025 📅

Hubemploi ⓘ expire le 13/03/2025 📅

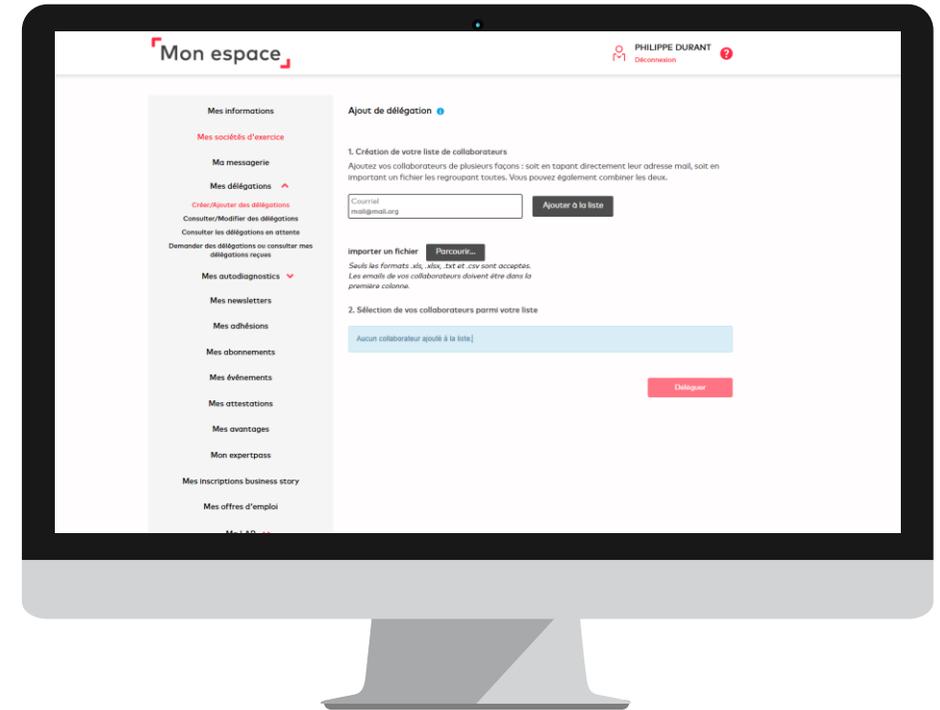
# En savoir plus

Consultez sur le picto  toutes les **aides en ligne** disponibles à chaque étape

Consultez les **tutoriels** d'aide pour la création et la gestion des délégations

Consultez le **guide détaillé** disponible sur Bibliordre.fr

Interrogez  **GUIDE EXPERT** si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions



Également disponibles sur [experts-comptables.fr](https://experts-comptables.fr)